

# REUNION PUBLIQUE

## PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

### Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire de LA HAGUE

#### Compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2024 à la salle des fêtes de Beaumont-Hague

Une soixantaine de personnes sont venues assister à la réunion publique.

La réunion publique est introduite par M. DIGARD, adjoint à la mairie de La Hague, et M. BOUSSELMAME, Vice-Président à l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

M. BOUSSELMAME indique que le PADD qui sera présenté tient compte de la Loi Climat et Résilience de 2021 qui fixe l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) visant à diviser le rythme d'artificialisation des sols par 2 pour la décennie actuelle, et à un rythme similaire sur les décennies suivantes jusqu'à atteindre l'absence totale d'artificialisation nette pour 2050.

Le bureau d'études PLANIS présente ensuite un support de présentation intégrant :

- Une présentation de la procédure de PLUi ;
- Une synthèse des enjeux du territoire de La Hague, issus d'un diagnostic, et qui ont permis de construire les orientations du PADD ;
- Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire) du territoire de La Hague, bâti par les élus. Celui-ci s'axe sur l'appropriation et la préservation du territoire, la confortation de la population actuelle et l'attraction d'une nouvelle population résidant de façon permanente, et enfin l'assurance du dynamisme économique du territoire ;
- Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Mme MAHIER, maire de la commune de La Hague conclut cette présentation en précisant que les élus de La Hague ont souhaité construire un projet politique pour l'avenir du territoire de La Hague qui tienne compte de différents aspects :

- La conservation du cadre de vie,
- La possibilité de construire des logements adaptés,
- L'accueil de jeunes, de familles,
- L'équilibre de la démographie,
- Le maintien des activités, des services et des commerces,
- Le nécessaire développement des entreprises,
- La prise en compte de l'activité agricole,
- La préservation du maillage bocager,
- Le fonctionnement du territoire par bassins de vie, en faisant en sorte de n'oublier aucun secteur,
- ...

M. DIGARD ajoute que la commune a travaillé sur des ateliers paysages qui permettront d'enrichir ce PLUi.

Différentes questions ont ensuite été posées par le public et ont permis d'échanger sur le projet :

- Questions concernant la construction longue de ce projet :  
Le PADD a fait l'objet de nombreuses évolutions pour tenir compte des évolutions réglementaires (la trajectoire ZAN notamment), du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Cotentin, et des premiers avis de services de l'état. Les élus ont souhaité construire un projet politique tout en

trouvant les bons termes, ceux-ci n'étant pas toujours simples à s'approprier. Il a fallu également faire consensus avec les services de l'Agglomération mais aussi les services de l'Etat. D'où ce temps long avant de pouvoir présenter ce projet au public. Ce PADD sera notamment mis en ligne sur le site internet de la commune afin que les habitants puissent se l'approprier.

- Questions concernant les objectifs de logements, l'urbanisation en dents creuses...  
La Loi Climat et Résilience a introduit une diminution des surfaces à urbaniser, ce qui nécessite de trouver de nouvelles solutions d'urbanisation, notamment en « dents creuses », c'est-à-dire dans les espaces libres au sein des espaces déjà urbanisés. Mais il n'est pas question d'urbaniser ces dents creuses avec des projets incohérents avec le bâti environnant. Par ailleurs, il est nécessaire de tenir compte de différents aspects : la place pour l'assainissement non collectif, pour la gestion des eaux pluviales, l'intégration avec les constructions avoisinantes... La CA du Cotentin va organiser en février 2025 un séminaire avec les élus afin de réfléchir aux questions de densité.
  
- Question sur la prise en compte du projet d'ORANO :  
Le projet de développement d'ORANO est assez récent. Il s'agit d'un projet d'envergure nationale, dont les besoins (en termes de surface, de logements...) ne viendront pas peser sur les enveloppes de développement attribuées à la CA du Cotentin. Il sera nécessaire de travailler sur la temporalité du projet.
  
- Question sur les Espaces Boisés Classés (EBC) pour savoir s'ils seront revus :  
Dans le cadre de la Loi Littoral, la cartographie des EBC sera revue, car des élus ont fait remonter des classements inadaptés en EBC. D'autres dispositifs pourront être mis en place pour la préservation des haies et des boisements selon leurs caractéristiques, et seront accompagnés d'un règlement qui permettra leur évolution sous conditions.

La réunion s'est terminée vers 20h00, et d'autres échanges se sont poursuivis dans la salle en petit comité jusque vers 20h30.